



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

R.P.Q.S. Exercice 2015

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Afin de respecter la Réglementation en vigueur et en particulier le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable le syndicat rédige tous les ans un RPQS avec l'ensemble des informations et indicateurs utiles.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Comité Syndical, avant d'être transmis à chaque Maire pour le présenter aux Conseils Municipaux avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Préfet.

Siège : 2 Bis Le Calais 88220 UZEMAIN
Tel : 09 62 32 38 05 – Fax : 03 29 30 74 97
Mail : secretariat.siemf@orange.fr

Site internet : <http://www.sie-monts-faucilles.com>



SOMMAIRE

I – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
I.1 – Nature et prestations du service – population desservie	2
I.2 – Vente d'eau aux communes adhérentes	3
I.3 – Ouvrages de production, transfert, stockage et distribution	3
I.4 – Organisation administrative du service	4
I.5 – Nature et bilan des ressources	5
I.6 – Volumes vendus et nombre d'abonnés par groupe de communes	5
I.7 – Conventions de vente d'eau	5
I.8 – Récapitulatif des chiffres clés	6
I.9 – Linéaire de réseau	6
I.10 – Faits marquants de l'exercice	7-8
II – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	
II.1 – Fixation des tarifs en vigueur	9
II.2 – Prix du service d'eau potable	9
II.3 – Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	10
II.4 – Évolution du tarif de l'eau potable	10-11
II.5 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	12
II.6 – Recettes d'exploitation de la collectivité	13-14
III – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE	
III.1 – Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées	15
III.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	16
III.3 – Rendement du réseau de distribution	17
Indice linéaire des volumes comptés	
Indice linéaire des pertes en réseau	
Taux moyen de renouvellement des réseaux	
III.4 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	18
IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
IV.1 – Montants financiers des travaux engagés lors du dernier exercice	18
IV.2 – Branchements en plomb	18
IV.3 – État de la dette	
IV.4 – Montant des amortissements réalisés	18
IV.5 – Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et ses performances environnementales	18
IV.6 – Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices	19
V. – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	
V.1 - Montant des abandons de créance ou de versements à des fonds desolidarité (en application de l'article L115 -3 du code de l'Action Sociale de la Famille).	19
V.2 – Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisées conduites (en application de l'article L1115-1-1 du C.G.C.T)	19

I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

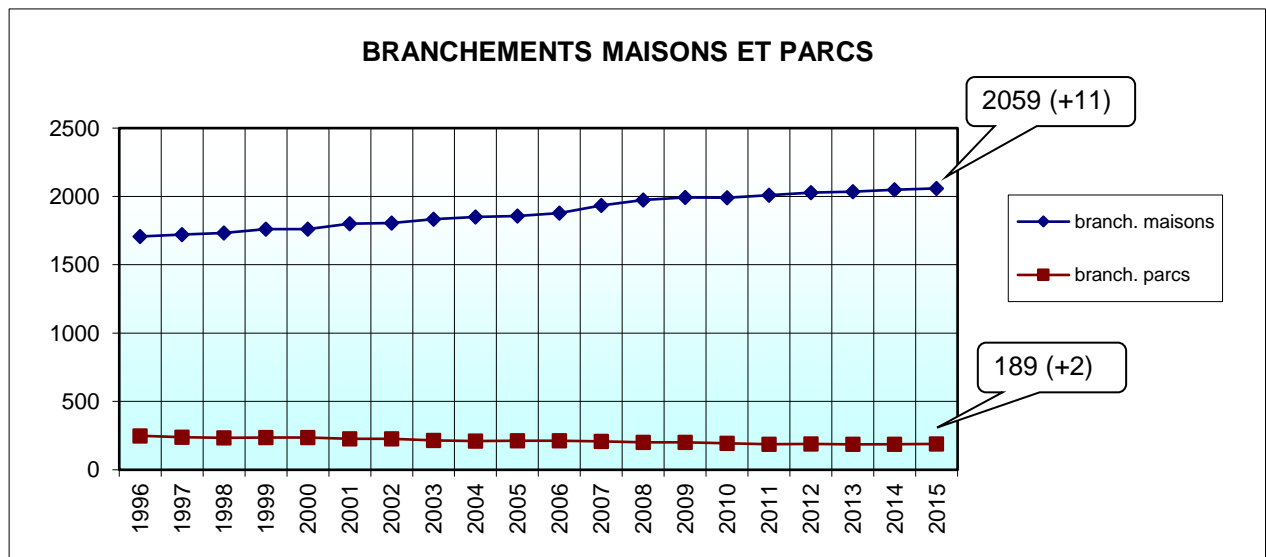
I.1 – Nature et prestations du service - population desservie

Le syndicat assure la production, la protection des points d'eau potable, le traitement, le transport, le stockage et la distribution publique d'eau potable. Il assure pour le compte des communes la création et l'entretien des réseaux de défense incendie.

14 communes adhèrent au syndicat : Uzemain – Charmois l'Orgueilleux – Escles – Lerrain – Pierrefitte – Jésonville – Bonvillet - Les Vallois – Sans Vallois – Senonges – Pont les Bonfays – Dommartin les Vallois – Dombasle devant Darney – Renauvoid.



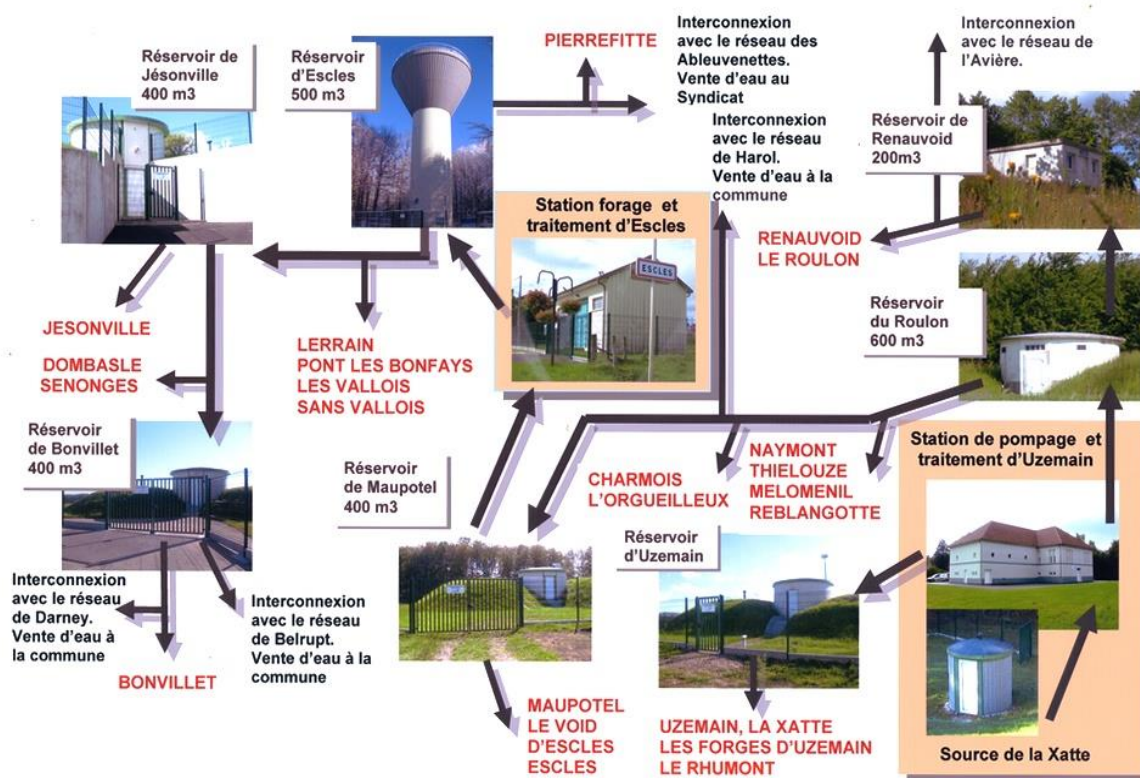
Population : **4079** habitants au recensement de 2010 ; **2058** branchements domestiques et **189** branchements de parcs soit un total de **2247** branchements.



I.2 - Vente d'eau aux communes non adhérentes

- En cas de besoin, la Commune de Harol et le Syndicat des Eaux des Ableuvenettes dont le réseau est relié à notre Syndicat peuvent être alimentés.
- Le syndicat des eaux de l'Avière (secteur de Renauvid) est relié à notre syndicat, il peut lui aussi être alimenté par le réservoir de Renauvid. Le réservoir de Renauvid est le plus haut point d'alimentation du Syndicat.
- La commune de Belrupt est, depuis novembre 2006 alimentée par le réservoir de Bonvillet (soit environ 11 000 m³ par an).
- La commune de Darney est raccordée au réseau à Bonvillet depuis décembre 2007 (fourniture maxi prévue de 100 m³/jour). La commune de Darney n'utilise ce service que ponctuellement.

I.3 - Ouvrages de production, transfert, stockage et distribution



Le réseau d'eau est alimenté par la **source de Rejonrupt (la Xatte)** à Uzemain, un complément est assuré par le **forage d'Escles (station Marcel DEBLAYE)**.

Le débit de la source de Rejonrupt atteint : **180 m³/heure**

Le prélèvement maximum horaire est de **162 m³**.

Il s'agit d'une eau douce qui est ensuite neutralisée à la station de pompage d'Uzemain afin de la rendre moins agressive.

Deux bacs de neutralisation permettent de traiter **1440 m³ /jour**.

Le forage d'Escles assure un complément pour la partie ouest du réseau avec un prélèvement possible de **60 m³/heure**.

Avec une pompe enfouie à 80 m de profondeur, et ses filtres de neutralisation, la station Marcel DEBLAYE à Escles assure l'approvisionnement complémentaire de la partie ouest du réseau depuis la commune d'Escles avec une production journalière de **300 à 500 m³**.

I.4 - Organisation administrative du service

LE COMITE SYNDICAL

Président : Alain PIERRE

Vice-présidents délégués : Vincent HUMBERT, (secteurs de Uzemain, Charmois l'orgueilleux)

Michel BODEZ, (secteurs de Jésonville, Bonvillet)

Frédéric DUVOID, (secteurs de Lerrain Escles)

Président et vice-présidents sont élus par les délégués communaux (28 titulaires , 28 suppléants) représentant les 14 communes. Ils se réunissent en Comité pour délibérer et prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat : budget, personnel, investissements, tarifs, règlement etc...

LE PERSONNEL

Secrétariat général : Daniel BEAURENAUT

Secrétariat facturation : Nathalie PIERRON

Services techniques : Stéphane THIEBAUT, Claude KEDZIA, Eric GRANDCLAUDON.

Les services techniques assurent l'entretien du réseau, son fonctionnement et le contrôle de la production, le relevé des compteurs, la maîtrise d'œuvre et les travaux d'extensions ou de renforcement de moyenne importance.

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Corinne MARTIN

Élections de mars 2014 * membre titulaire

•● Uzemain

Alain PIERRE *(Maire, Président)

Vincent HUMBERT *(Vice-Président)

Marcel BRICE

Christian GADNEL

•● Charmois l'Orgueilleux

Hervé DIDELOT *

Jean-Philippe LAN *

René DROUOT

Jean BARTHELEMY

•● Escles

Cyril FRICAUX *

Michel VILLIERE *

André BRETZNER

Thierry ROMARY

•● Lerrain

Frédéric DUVOID *(Vice- président)

Jean Claude GERARD *

François GORNET

Frédéric BALAUD

•● Pierrefitte

Pascal NOEL *

Laurent AUBRY *

Christophe HATON

Daniel LAGRUE

•● Jésonville

Damien CLEVY*

Bernard DIDELOT*

Brunot COLIN

Remy LALLOZ

•● Bonvillet

Michel BODEZ *(Vice-Président)

Hervé THIERY *

Catherine POUSIN

•● Pont les Bonfays

Michel ROUSSEL *

François THIERY *

Denis PETITDEMANGE

Alain GERARD

•● Les Vallois

Fabrice PINCHON *

François GOBIN *

Jérôme COLIN

Christophe BRIOT

•● Sans Vallois

Agnès CHRISTOPHE *

Emmanuel MOREL *

Pierre CHRISTOPHE

Hugo PERREY

•● Dommartin les Vallois

Magali MULOT *

Pascal LELARGE *

Damien LELARGE

Marie Odile LEJEUNE

•● Renauvoid

Raymond GITZHOFFER *

Liliane BERNARD *

Yohan CHOLLEY

René POIROT

•● Dombasle devant Darney

Olivier POIROT *

René DUFAYS *

Hervé BOUTON

Jean Luc BYTNER

•● Senonges

Michel GAUDE *

Marie Christine ANDRE *

Bernard ANDRE

Katia LAVAL

I.5 - Nature et bilan des ressources

POMPAGE en m³

Année	Source d'Uzemain	Forage d'Escles	Total
2006	260 625	126 980	387 605
2007	291 213	127 559	418 772
2008	254 151	124 437	378 588
2009	238 517	126 257	364 774
2010	248 924	144 770	393 694
2011	262 691	128 135	390 826
2012	230334	156051	386385
2013	242 925	158 990	401 915
2014	261261	152788	414049
2015	252 812	156 800	409 612

Note : Les volumes pompés et traités sont identiques.

I.6 - Volumes vendus et nombre d'abonnés par groupes de communes

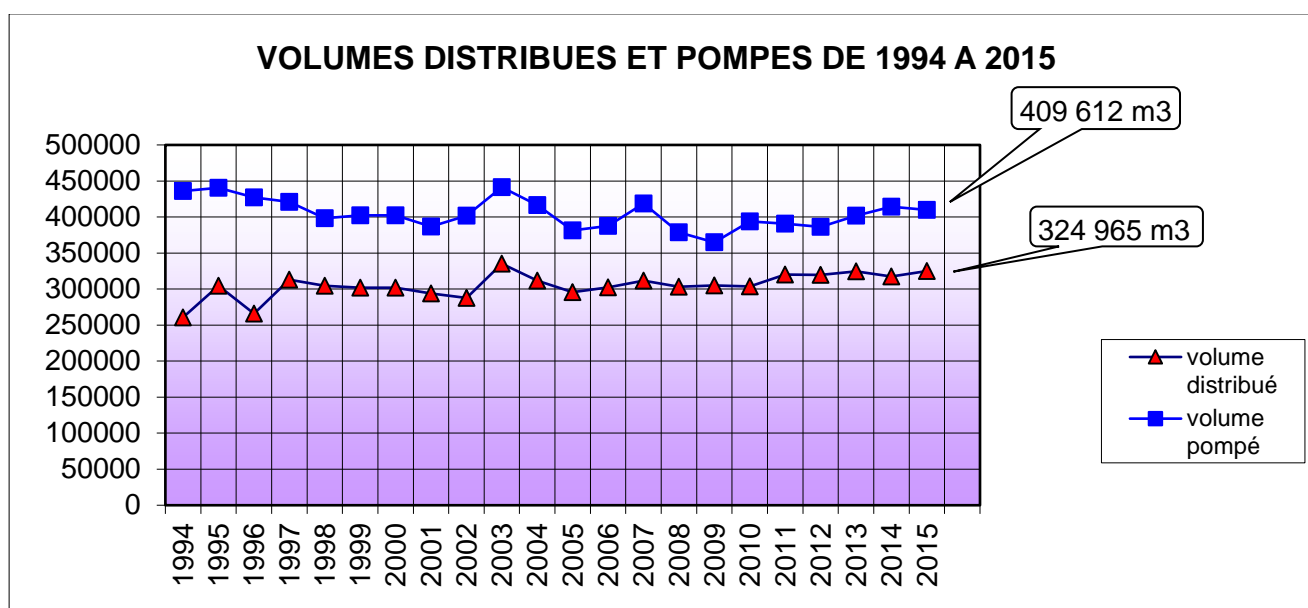
2015	Branchement Maison	Branchement Parcs	Volumes distribués
Escles / Void d'Escles	242	33	40 608
Bonvillet / Jésonville	254	22	34 701
Charmois l'Orgueilleux	275	41	52 058
Renauvoid	56	2	4 618
Pierrefitte / Sans-Vallois / Senonges	211	8	44 562
Uzemain	573	54	70 317
Dombasle devant Darney / Dommartin / Les Vallois / Pont les Bonfays	190	18	37 146
Lerrain	258	11	31 634
Volume exporté			9 322
TOTAL	2059	189	324 965 M3

I.7 - Conventions de vente d'eau

Lien contractuel	Usage	Volumes distribués 2015	Débit de pointe maxi	Date d'effet	Durée
SI de l'Avière	Secours	129m ³	12 m ³ /heure	Renouvelé 01/01/10	Illimitée
Commune de Harol	Secours et permanent	649 m ³	60 m ³ /jour	Renouvelé 14/04/2012	Illimitée
SI des Ableuvenettes	Secours	1 822m ³	30 m ³ /heure	01/01/90	Illimitée
Commune de Belrupt	Permanent	5 560m ³	9 m ³ /heure	01/01/07	Illimitée
Commune de Darney	Secours	1 162m ³	100 m ³ /jour	01/01/08	Illimitée

I.8 - Récapitulatif des chiffres clés

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
Nombre d'habitants	4034	4034	4034	4034	4079	+ 1.11 %
Nombre de branchements domestiques	2009	2027	2035	2048	2059	+ 0.54%
Nombre de branchements de parcs	187	189	186	187	189	+ 1.07 %
Volumes distribués en m3	320 053	319520	324499	317 499	324 965	+ 2.35 %
Volumes pompés en m3 (dont volume exporté)	390 826	386385	401915	414 049	409 612	- 1.07 %
Rendement brut du réseau	81.9 %	82,7%	80.7%	76,68%	79.33%	+3.46 %



I.9 – Linéaire du réseau

Le linéaire du réseau de desserte est de 190 kms.



I.10 - Faits marquants de l'exercice

SECHERESSE :

La sécheresse affectant le mois de juillet 2015 a eu une incidence sur la consommation.

Par rapport à l'année 2014, on a constaté des consommations journalières augmentées de plus de 500m³ au cours de la première quinzaine du mois.

Le prélèvement n'a pas été affecté, la ressource en eau étant largement suffisante. Par contre, la capacité de traitement étant à Uzemain de 60m³/jour et le besoin de 100m³/jour, il a été nécessaire de contrôler le niveau 2 fois par nuit afin que le désamorçage des pompes ne soit pas constaté.

REPARATION DE FUITES :

14 fuites ont été réparées

Uzemain : 4 ; Charmois l'Orgueilleux : 1 ; Escles : 5 ; Lerrain : 1 ; Senonges : 1 ; Jésonville : 1 ; Renauvoid : 1.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU :

- Réparation par soudure des filtres à Neutralite fermés de la station d'Escles (entreprise Honoré de Girancourt pour 945 € HT)

- Réglage du démarrage progressif de la pompe de la station d'Escles (entreprise Toussaint de sans Vallois pour 150 € HT) et réparation de l'installation de chloration.

- Étude hydrogéologique de la source de la source de la Xatte par le cabinet Cachet Marly (pour 11 750 € HT).

- Rénovation et amélioration des filtres de neutralisation (étanchéité et augmentation de la hauteur d'eau) à la station d'Uzemain. (Entreprises : EMTS pour 9 148 € HT, Bonini pour 6 115 € HT, ALS Dubois pour 5 952 € HT et SOGEA pour 7 847 € HT). Nettoyage et vidange des cuves (+ 20 tonnes de neutralite).

A noter : Coût de la neutralite : 413 € la tonne en vrac ; 409 € la Tonne en sac de 25kg

- Modification des vidanges des conduites d'alimentation de tous les châteaux d'eau afin d'améliorer le nettoyage.



- Pose d'un renforcement et maillage sur le réseau du Roulon à Uzemain (500m), chemin de la Veuve et rue du Fort, réalisé en régie par les employés du syndicat. Coût hors main d'œuvre : Entreprise PILLON (tuyaux, ...) pour 5 051.40 € HT, Michel Frères (sables, ...) pour 8 019.01 € HT et Etienne Regis (fouille, camion, mise en place de cailloux, ...) pour 9 148 € HT. Total des travaux hors main d'œuvre des fontainiers : 22 218.41 €



TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT REGULIERS

STATIONS :

Lavage des 2 filtres toutes les 2 semaines, des 2 bâches d'eau brute et des 2 bâches d'eau traitée tous les 6 mois.

Station d'Uzemain : chargement de neutralite tous les 2 mois (6 palettes de 40 sacs de 25 kg).

Station d'Escles : chargement de neutralite tous les 3 mois (4 palettes de 40 sacs de 25 kg).



RESEAU :

Enrobé : reprises des fouilles occasionnées par les fuites sur les voies communales ou départementales.

Purges régulières du Feeder et des antennes des canalisations dans les communes.

Vérification des ventouses et entretien des stabilisateurs de pression.



CHATEAUX D'EAU :

Vidange, nettoyage et désinfection de tous les réservoirs :

2 cuves à Uzemain, Le Roulon, Renauvoid, Maupotel, Jésonville, Bonvillet et 1 cuve à Escles.

VEHICULE - MATERIEL :

Remplacement d'un véhicule de service Partner
Coût : 14 802.76 € HT (reprise de l'ancien véhicule pour 1500 €).



II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

II.1 - Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs 2015 le 6 décembre 2014.

Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend : une part fixe (prime fixe annuelle) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance et annuellement ; les volumes sont relevés annuellement.

Les abonnés ont la possibilité de demander un prélèvement mensuel réparti sur 10 mois avec régularisation en octobre.

Redevance pour pollution d'eau domestique :

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soient leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

II.2 - Prix du service d'eau potable

PRIX DE L'EAU	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015
de 1 à 500 m3	1,02€	1,02€	1,04€	1,06€	1,08 €	1,09 €	1,09 €
de 501 à 1000 m3	0,89€	0,89€	0,90€	0,93€	0,94 €	0,95 €	0,95 €
de 1001 à 1500 m3	0,83€	0,83€	0,84€	0,86€	0,87 €	0,88 €	0,88 €
plus de 1500 m3	0,73€	0,73€	0,74€	0,76€	0,77 €	0,78 €	0,78 €
PRIX DES SERVICES							
compteur gelé	114€	114€	120€	123€	125 €	126 €	126 €
branchement neuf complet	655€	655€	688€	705€	720 €	722 €	722 €
branchement neuf sans regard	410€	410€	430€	441€	450 €	451 €	451 €
support de compteur	24€	24€	25€	25€	26 €	27 €	27 €
pose de tuyaux quel que soit le diamètre	1,88€	1,88€	1,91€	1,96€	2,00 €	2,00 €	2,00 €
prime fixe maison	38€	38€	39€	40€	41 €	42 €	42 €
prime fixe parc	19€	19€	19,50€	20€	20,50 €	21 €	21 €
travaux de fontainerie : prise en charge	25€	25€	26€	26€	27 €	28 €	28 €
tarif horaire	25€	25€	26€	26€	27 €	28 €	28 €
fermeture définitive d'un branchement :							
branchement maison	38€	38€	39€	40€	41 €	42 €	42 €
branchement parc	19€	19€	19,50€	20€	20,50 €	21 €	21 €
pièces fontainerie =coefficient X prix achat	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20

II.3 – redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

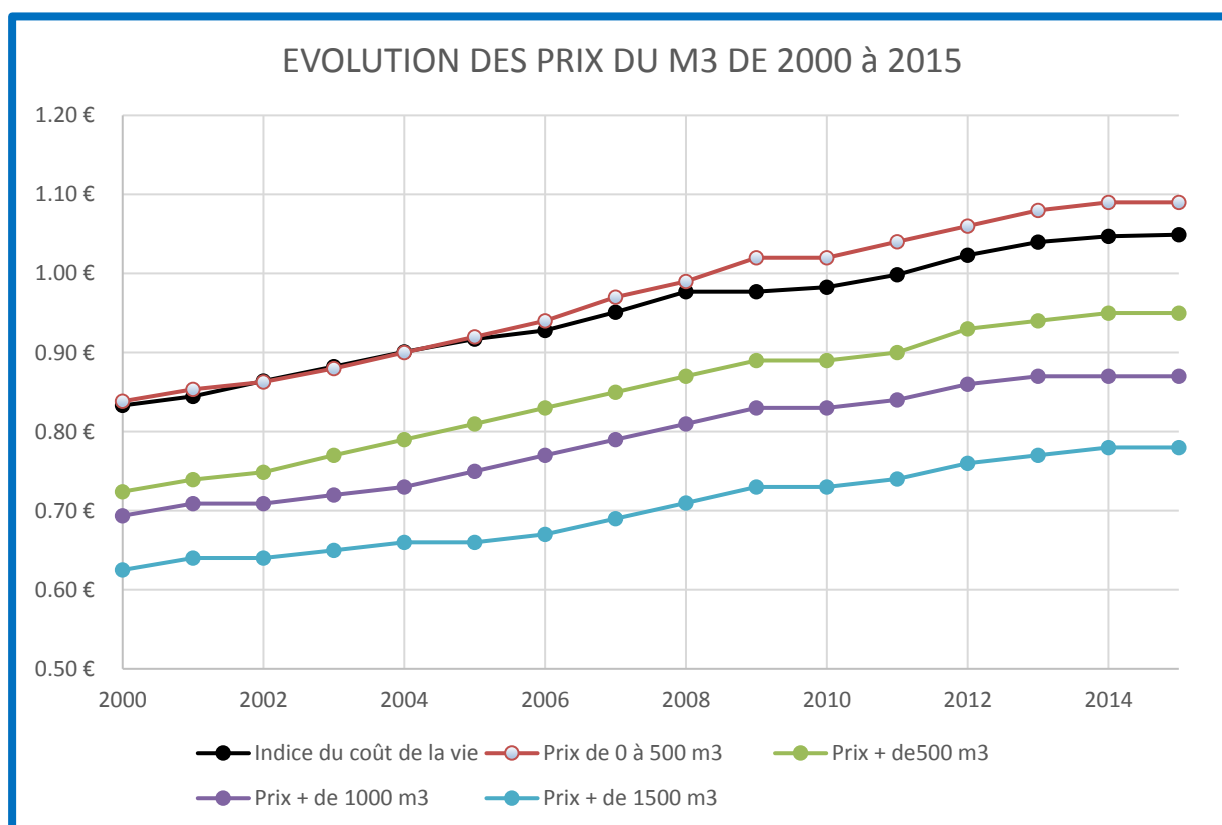
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

Bonvillet	0,290	Senonges	0,290
Charmois l'Orgueilleux	0,290	Uzemain	0,290
Dombasle-devant-Darney	0,290		

Agence de l'eau Rhin-Meuse :

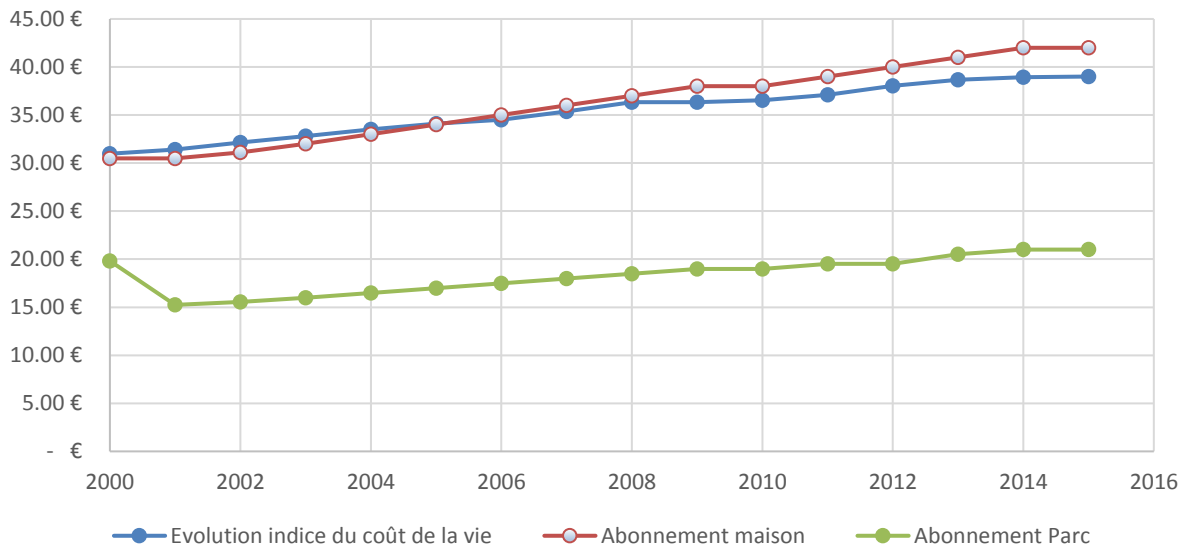
Dommartin les Vallois	0,350	Pont les Bonfays	0,350
Escles	0,350	Renauvoid	0,350
Jésonville	0,350	Sans Vallois	0,350
Lerrain	0,350	Les Vallois	0,350
Pierrefitte	0,350		

II.4 - Évolution du tarif de l'eau potable



En 2015, les tarifs du syndicat sont restés stables (indice des prix à la consommation +0,2%)

EVOLUTION DU PRIX DES ABONNEMENTS DE 2000 à 2015



Réunions du Comité Syndical, 14 communes représentées
(2 titulaires et 2 suppléants par commune)



Station de pompage et traitement d'Uzemain en 1961



Station après les travaux en 2010

II.5 – Prix TTC du service pour 120m3

FACTURE POUR 120 m3 CONSOMMÉS EN 2014

	Quantité	Prix au M3	Total	Var.	
Consommation facturée tranche 1	120	1,09 €	130,80 €		TVA à 5,5%
Prime fixe maison (2014)	1	42,00 €	42,00 €		TVA à 5,5%
DISTRIBUTION DE L'EAU			172,80 €		
Redevance Pollution Domestique (Taux moyen)	120	0,31 €	37,20 €		TVA à 5,5%
ORGANISMES PUBLICS			37,20 €		
TVA	Base 210,00 €	5,5 %	11.55 €		
NET A PAYER			221.55 €		

FACTURE POUR 120 m3 CONSOMMÉS EN 2015

	Quantité	Prix au M3	Total	Var.	
Consommation facturée tranche 1	120	1,09 €	130,80 €	+0.0%	TVA à 5,5%
Prime fixe maison (2015)	1	42,00 €	42,00 €	+0.0%	TVA à 5,5%
DISTRIBUTION DE L'EAU			172,80 €		
Redevance Pollution Domestique (Taux moyen)	120	0,32 €	38.40 €	+3.23%	TVA à 5,5%
ORGANISMES PUBLICS			38.40 €		
TVA	Base 211,20 €	5,5 %	11.62 €		
NET A PAYER			222.82 €	+0.57%	

Les tarifs du syndicat n'ont pas été modifiés (indice des prix à la consommation +0,2%) dans le même temps, les tarifs de la redevance pour pollution domestique ont été augmentés de 3,2%. (Augmentés de 1.62% en 2014)
Le prix net à payer subit une hausse de 0.57%.



Remplacement d'un véhicule



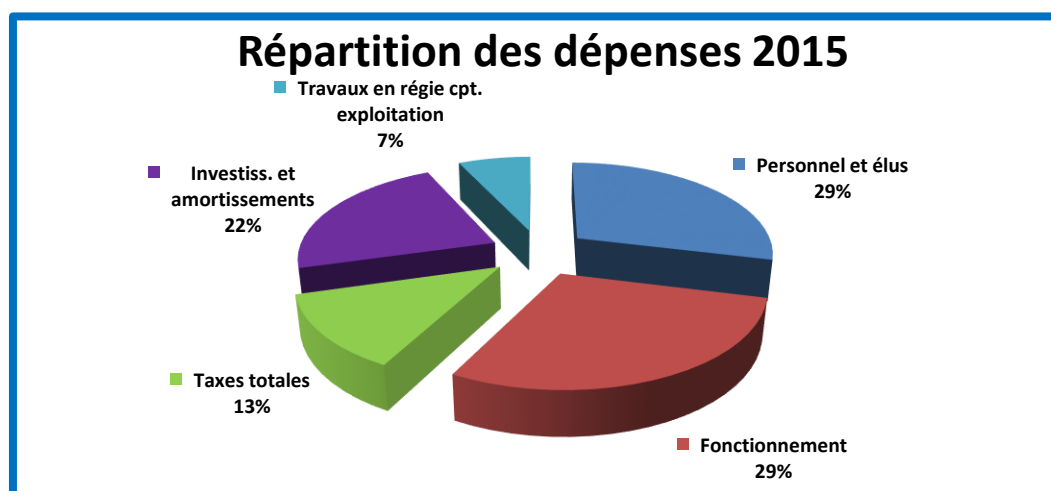
Médaille de vermeil à Claude KEDZIA

II.6 - Recettes d'exploitation de la collectivité

EXPLOITATION	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
DEPENSES	359 762	410 909	468 415	456 099	484 996	573 814
RECETTES liées à la facturation du service	487 708	478 395	505 813	523 080	548 109	546 317
- Dont vente d'eau domestique	203 523	214 928	219 292	235 428	233 567	238381
- Dont vente d'eau non domestique	104 915	113 826	116 095	119 133	118 897	129841
- Dont régularisation des ventes d'eau						
AUTRES RECETTES						
- Recettes de volumes exportés	12 748	13 077	17 114	16 944	12 986	7644
- Régularisation de volumes exportés						
- Contribution d'autres services						
EXCEDENT ANTERIEUR	154 306	31 253	98 740	136 138	203 119	266 232
EXCEDENT DE CLOTURE	282 252	98 740	136 138	203 119	266 232	238 735
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	805 842	497 088	159 251	97 769	135 268	171 477
TOTAL DES RECETTES	554 843	712 453	193 829	381 996	461 214	491 158
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE						
EXCEDENT DE CLOTURE ou DEFICIT	250 999	2155 365	34 578	284 227	325 946	319 680
EXCEDENT GLOBAL	31 253	314 105	170 716	487 346	592 178	558 415

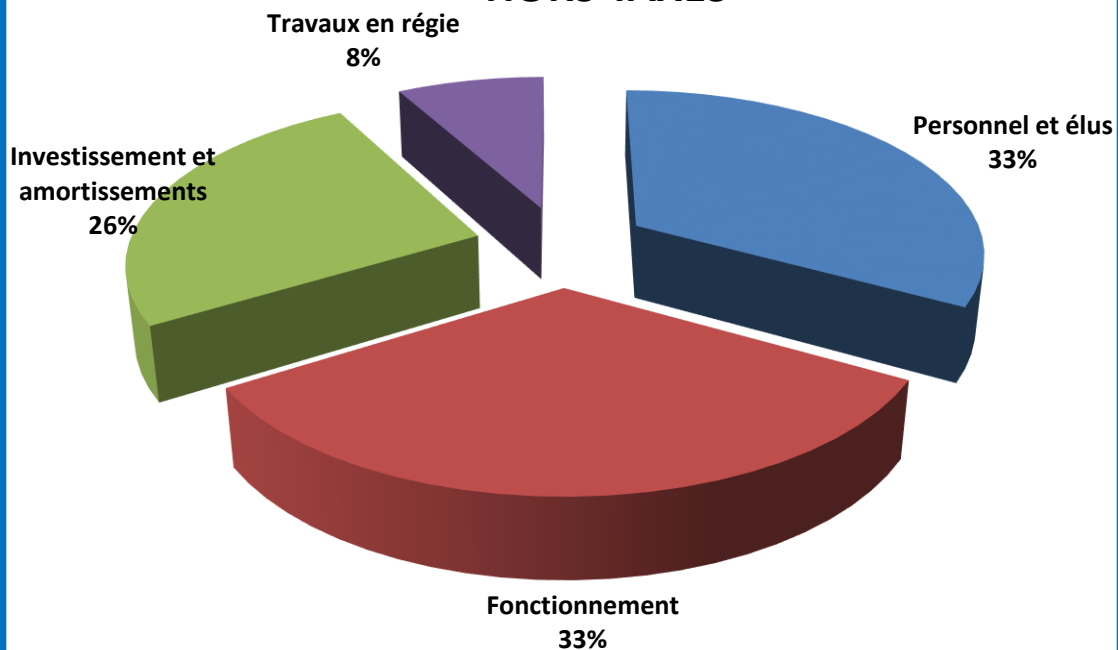
Commentaires :

Pour 1€ de recettes d'exploitation la part :	En 2010	En 2011	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015
Des salaires (dont indemnités des élus)	0,30	0,31	0,29	0,30	0,28	0.29
De l'entretien et du fonctionnement	0,27	0,27	0,25	0,30	0,27	0.29
Des intérêts des emprunts	0	0	0	0	0	0
Des taxes et divers	0,11	0,07	0,15	0,04	0,12	0.13
Des amortissements, excédents disponibles à l'investissement et travaux en régie	0,32	0,35	0,31	0,36	0,33	0.29

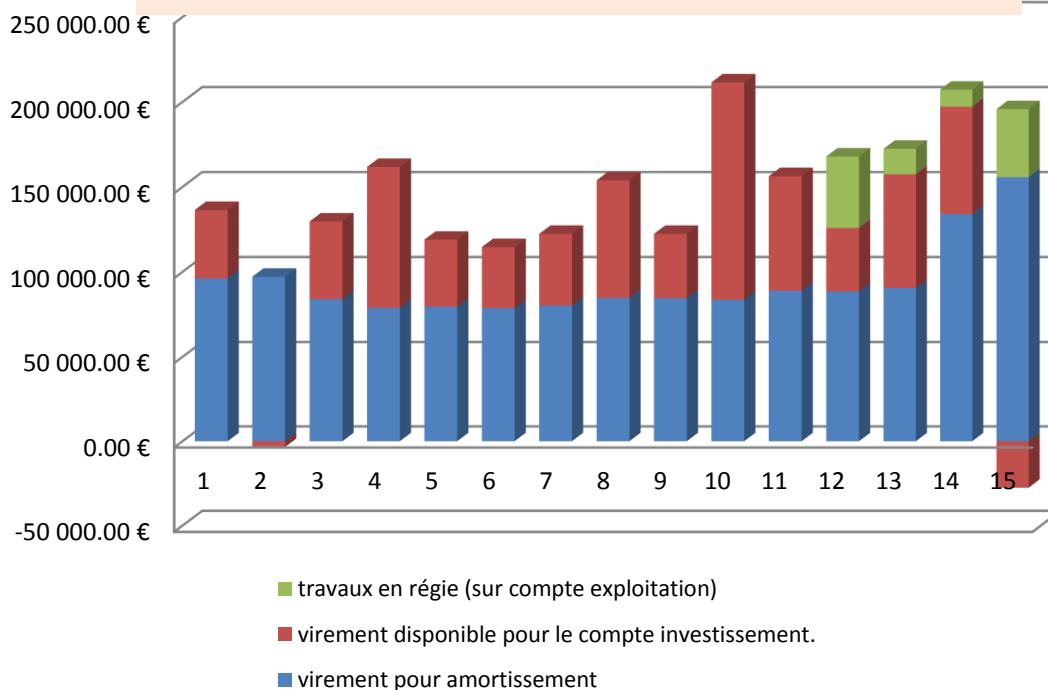


*Les travaux (hors entretien) effectués par le personnel sont pris en compte et participent à l'effort d'investissement pour la rénovation du réseau.
Les objectifs destinés à conserver au moins 30% pour les dépenses d'investissement et ajuster le prix du m3 à la variation de l'indice des prix à la consommation sont maintenus.
Ainsi, le syndicat n'a pas besoin d'avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements.*

Répartition des dépenses 2015 HORS TAXES



EVOLUTION DES DISPONIBILITES POUR L'INVESTISSEMENT AVEC LA PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE PERSONNEL



III - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

III.1 - Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées

Indicateurs fournis par l'Agence Régionale de la Santé.

RESULTAT DES ANALYSES FAITES AU RESEAU DE LA SOURCE DELA XATTE

(Dont 2 analyses faites sur le réseau de Renauid)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100%	
Conformité physico-chimique	16	0	100%	

Nitrates : moyenne 8.57 mg/l – limite de qualité : 50mg/l

Pesticides : l'eau est restée conforme pour l'ensemble des pesticides analysés.

Dureté (TH): 10.07 °F

Agressivité : L'eau distribuée est agressive

Conclusion :

- **microbiologie : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité**
- **chimie : l'eau distribuée en 2015 a été non conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.**

RESULTAT DES ANALYSES FAITES AU RESEAU DU FORAGE D'ESCLES

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100%	
Conformité physico-chimique	12	0	100%	

Nitrates : moyenne 5.15 mg/l – limite de qualité : 50mg/l

Pesticides : l'eau est restée conforme pour l'ensemble des pesticides analysés.

Dureté (TH): 15.85°F

Agressivité : L'eau distribuée est agressive.

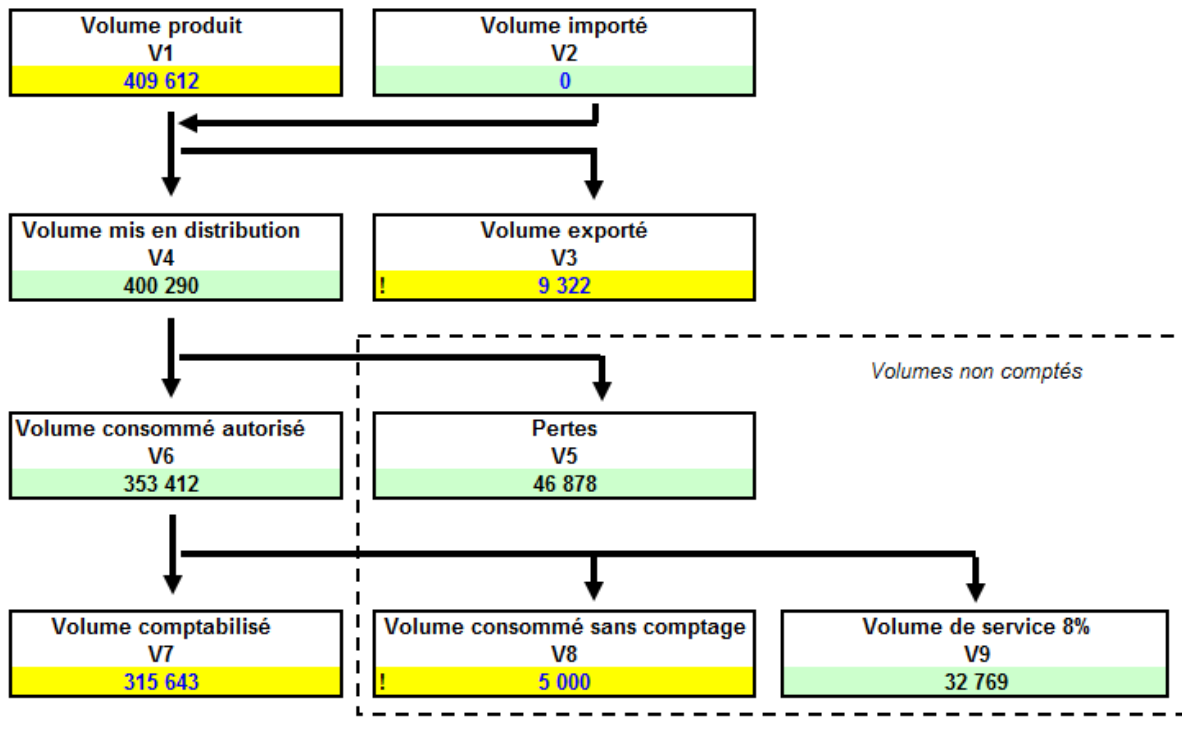
Conclusion :

- **microbiologie : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité**
- **chimie : l'eau distribuée en 2015 a été non conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité**

III.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

		Gestion effective en totalité Oui/non	Nb. de points possibles	Nb. de points obtenus
A - Plan des réseaux	Existence de plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	5	5
B – Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	10 (sous conditions)	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	Oui 80%	1 à 5	3
	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui		
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	Oui 80%	0 à 15	12
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui	10	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui	10	10
	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui	10	10
	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui	10	10
	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui	10	10
	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc)	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Non	5	
TOTAL			120	110

III .3 - Rendement du réseau de distribution :



LEGENDE :

Volume produit (V1) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau

Volume importé (V2) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur

Volume exporté (V3) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur

Volume mis en distribution (V4) : se calcule de la façon suivante : $V1+V2-V3$

Pertes (V5) : se calcule en faisant $V6-V4$

Volume consommé autorisé (V6) : se calcule de la façon suivante : $V7+V8+V9$

Volume comptabilisé (V7) : ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés

Volume consommateurs sans comptage (V8) : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé par le service. Il doit normalement être égal à 0.

Volume de service du réseau (V9) : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (lavage filtre, purges,...). Ce volume est un volume estimé par le service.

Rendement primaire du réseau de distribution :

Se calcule de la manière suivante : $(\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume exporté}) \times 100$ divisé par la $(\text{Production} + \text{Importation})$

Pour l'année 2014, le rendement primaire est de :

79,33 %

Rendement net du réseau de distribution :

Se calcule de la manière suivante : $(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations}) \times 100$ divisé par la $(\text{Production} + \text{Importation})$

Pour l'année 2014, le rendement net est de :

88,56 %

Indice linéaire des volumes comptés :

Se calcule de la manière suivante : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé})$

divisé par le linéaire du réseau de desserte et par le nombre de jours de l'année

Linéaire compté de km

190

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes comptés est de :

1,22 m3/km/jour

Indice linéaire de pertes en réseau :

Se calcule de la manière suivante : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé})$

divisé par le linéaire du réseau de desserte et le nombre de jours dans l'année.

Pour l'année 2014, l'indice linéaire de perte du réseau est de:

0,68 m3/km/jour

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable:

Se calcule de la manière suivante : moyenne annuelle du linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années divisé par la longueur du réseau

1%

III.4 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 100%

Travaux terminés en 2011



IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 - Montants financiers des travaux engagés lors du dernier exercice budgétaire

Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux : 9 490.97 €
Autofinancement du syndicat amortissements compris : **128 224 €**
(197 168€ en 2014, 157 926 € en 2013)

IV.2 – Branchements en plomb: Il n'existe pas de branchement en plomb sur le réseau du syndicat.

IV.3 – État de la dette

Avance de trésorerie à titre de subvention de l'agence de bassin Rhône Méditerranée & Corse : capital à l'origine : **119 100€**
Annuité : 11 910€
Reste à amortir : **23820€**

IV.4 – Montant des amortissements réalisés

Amortissement des investissements :

Du compte d'exploitation vers le compte recettes d'investissement : **155 721€.**

Amortissement des subventions :

Du compte recettes d'exploitation vers le compte dépenses d'investissement : **79 331€.**

IV.5 – Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et ses performances environnementales

Le programme de remplacement des conduites pour améliorer la qualité de l'eau est établi pour les territoires de Charmois l'Orgueilleux (la NeuveVerrerie), Uzemain, Maupotel, Escles, Bonvillet, Dombasle, Les Vallois, Sans Vallois, Senonges. L'établissement d'une cartographie numérique est à l'étude.

IV.6 – Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

Programme de renouvellement des conduites 2015-2018 :

Bilan financier pour la tranche 2015 :

Montant des travaux estimés : 180 000 €

Subvention conseil départemental : 70 668 €

Subvention agence de l'eau : en attente d'attribution

Total des subventions : minimum 70 668 €

A la charge du Syndicat (maximum) : 110 668 €

Taux des subventions : minimum 39.26%

Les travaux de la tranche 2015 ont débuté au début de l'année 2016.

**V. – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION
DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

V.1 - Montant des abandons de créances ou de versements à des fondsde solidarité

(en application de l'article L115 -3 du code de l'Action Sociale de la Famille)

Créances éteintes au compte 6542 : 2 593.41 €

V.2 – Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites (en application de l'article L1115-1-1 du C.G.C.T)



Les élèves des classes élémentaires en visite à la station d'Uzemain